

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mil vingt-trois, le mercredi 8 février à 18h00, les membres du conseil communautaire se sont réunis, salle du conseil, au 31 rue de Vire à Les Monts d'Aunay (commune déléguée Aunay – sur - Odon), sous la présidence de Monsieur Gérard LEGUAY président, suite à la convocation adressée le jeudi 2 février 2023 et affichée ce même jour.

**NOMBRE DE MEMBRES EN EXERCICE : 50**  
**ÉTAIENT PRESENTS : 36**  
**AYANT PRIS PART A LA DECISION : 39**

**Étaient présents :** Gérard LEGUAY, Geneviève LEBLOND, Jean-Marie DECLOMESNIL, Pierre SALLIOT, Alain LEGENTIL, Guillaume DUJARDIN, Sandra LEMARCHAND, Christophe LE BOULANGER, Michel GENNEVIEVE, Marie-Josèphe LESENECHAL, Sylvie HARIVEL, Jean Yves BRECI, Johanna RENET, Annick SOLIER, Christine SALMON, Lydie OLIVE, Dominique MARIE, Yves CHEDEVILLE, Patrick SAINT-LO, Martine JOUIN, Christian HAURET, Pierre DEWASNE, Marcel PETRE, Pascal HUARD représenté par Edith LANGLOIS sa suppléante, David PICCAND, Yves PIET, Jean BRIARD, Yvonne LE GAC, Jérémie DESGUEE, Jacky GODARD, Josiane LECUYER, Michel LEFORESTIER, Stéphanie LEBERRURIER, Michel LE MAZIER, Bruno DELAMARRE, Jean-Luc ROUSSEL conseillers communautaires.

**Étaient absents excusés ayant donné un pouvoir :** Christian VENGEONS a donné pouvoir à Josiane LECUYER, Elodie HAMON a donné pouvoir à Stéphanie LEBERRURIER, Micheline GUILLAUME a donné pouvoir à Bruno DELAMARRE.

**Étaient absents excusés :** Nicolas BARAY, Nathalie TASSERIT, Véronique BOUÉ,

**Étaient absents :** Pascal COTARD, Jean-Paul THOMAS, Hélène PAYET, Didier VERGY, Joël LEVERT, Bertrand GOSSET, Alain QUEHE, François REPEL.

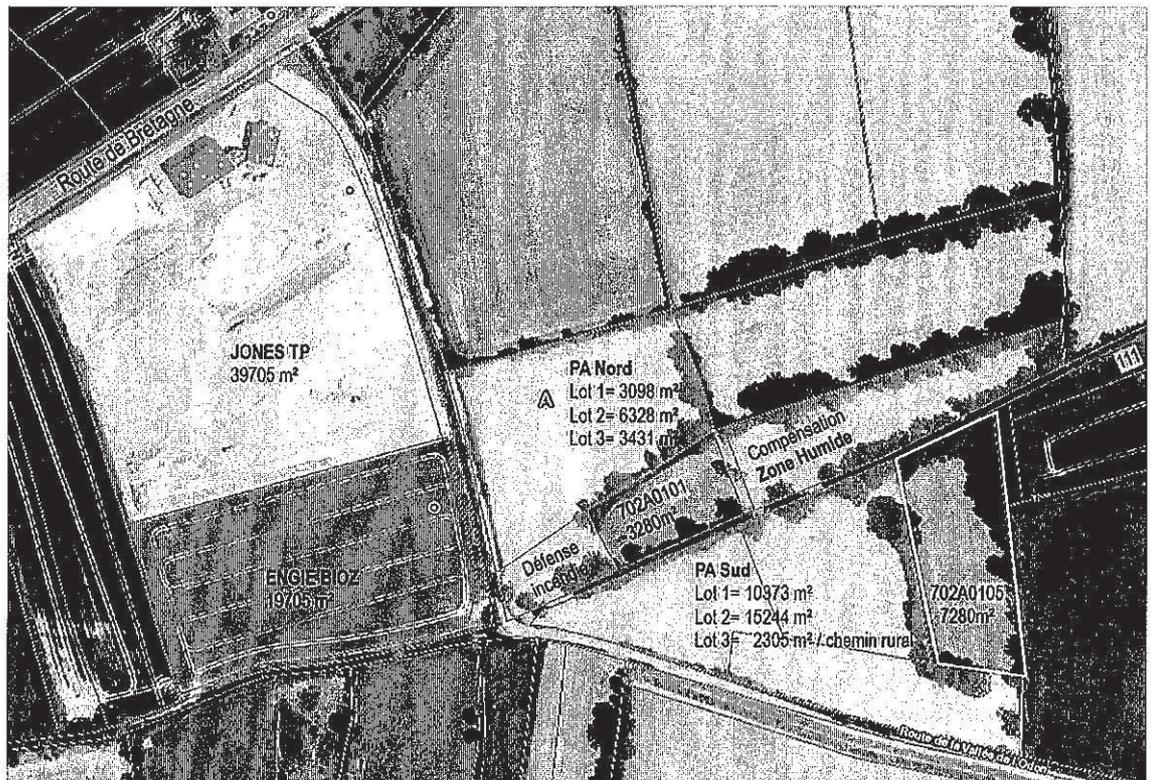
Après avoir installé le conseil communautaire, Monsieur le Président procède à l'appel. Le quorum étant atteint, il ouvre la séance.

Monsieur le président annonce préalablement les pouvoirs donnés pour ce conseil et les excusés. Madame Annick SOLIER a été élue à l'unanimité secrétaire de séance.

## DELIBERATION 20230208-17 : DEV\_ECO\_TOU\_MAITRISE FONCIERE DU PA SUD DE LA ZA DE VAL-D'ARRY, ACQUISITION DE LA PARCELLE 702A0105

### Contexte

- La parcelle référencée 702A 105 gardée en stock par la SAFER pour PBI pourra être acquise en 2023 aux conditions suivantes :  $7\,280\text{ €} [1\text{€/m}^2] + 1\,200\text{ €} [\text{notaire}] = 8\,480\text{ €} - 3\,770,40\text{ €} [\text{préfinancement initial}] = 4\,709,60\text{ € Net}$
- La SAFER gardera en stock la 702A 111 en bloquant un préfinancement de  $2879,60\text{ €} [6650,00\text{ €} - 3770,40\text{ €} = 2879,60\text{ €}]$  fixé lors des échanges entre les terrains de Maisoncelles-Pelvey et ceux de Tournay-Sur-Odon.
- Monsieur HERMAND fait une offre à  $2\text{€/m}^2$  pour vendre à PBI la parcelle 702A 101. Cette parcelle est située dans la Zone Humide.



**Objectif :** Détenir la maîtrise foncière de la ZA de Val-d'Arry et surtout les terrains destinés à la commercialisation.

La proposition de promesse unilatérale d'achat rédigée par la SAFER est disponible sur l'espace élus.

**Vote :** Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :

- **D'AUTORISER** l'acquisition par Pré-Bocage Intercom de la parcelle 702A 105 située dans le PA Sud de la ZA de Val-d'Arry aux conditions suivantes :
  - $7\,280\text{ €} [1\text{€/m}^2] + 1\,200\text{ €} [\text{frais de notaire estimés}] = 8\,480\text{ €}$
  - Préfinancement de  $3\,770,40\text{ €}$
  - Soit un coût d'acquisition estimé à  $4\,709,60\text{ € Net}$
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer tout document y afférant.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an que susdits.  
POUR EXTRAIT CONFORME :

Le Secrétaire de séance,  
Annick SOLIER

Le Président,  
Gérard LEGUAY



Accusé de réception en préfecture  
014-200069524-20230208-20230208-17\_DEL-DE  
Date de télétransmission : 14/02/2023  
Date de réception préfecture : 14/02/2023